Groupe SociateX
Solutions & services informatiques

Tél. national : 01 83 64 64 04
Agence de Corrèze : 05 19 98 06 36
E-mail : contact@sociatex.com

TVA: FR47817840994

Politique de lutte contre le spam — GexMail

Conditions Générales d'Utilisation — version 1.0 — en vigueur depuis le 01/01/2026

En utilisant **GexMail** grâce à un compte que vous avez créé ou qu'un tiers vous a créé et en acceptant nos conditions générales d'utilisations, vous acceptez aussi notre politique de lutte contre le spam.

1. Permission

Le spam est un e-mail que vous envoyez à un internaute qui ne vous a pas donné la permission de le contacter directement via son e-mail. **GexMail** est un service d'e-mail marketing basé sur un principe de "permission". Des lois contre le spam existent mais cela ne suffit pas. Lors de l'utilisation de notre application, vous devez envoyer des campagnes à des personnes ayant explicitement donnés leur accord.

2. Quels types d'adresses e-mails pouvez-vous contacter ?

Pour envoyer un e-mail grâce au logiciel **GexMail** à vos abonnés, vous devez avoir obtenu leur accord explicite en *double opt-in*. En règle générale, vous pouvez envoyer des emails uniquement a des internautes vous ayant clairement et explicitement donner leur permission de les solliciter sur le sujet qui les concerne. Vous devez informer explicitement vos contacts, avant qu'ils donnent leur accord) sur la manière dont ils vont être contactés et quel va être la nature des messages qu'ils recevront (newsletter ; offres promotionnelles ; tous les mois, toutes les semaines ; etc.).

3. Quels types d'adresses e-mails ne pouvez-vous pas utiliser ?

L'envoi à des listes de contacts tierces sont interdits

L'envoi d'emails à des listes de contacts achetées ou louées à des entreprises tierces pénalisera votre délivrabilité. Les adresses email utilisées devraient toujours être des adresses dont le titulaire a explicitement choisi de recevoir vos communications. L'utilisation de listes achetées, louées ou récupérées auprès d'une société tierce est prohibée par la loi dans la plupart des pays, et est absolument interdite sur **GexMail**.

Inciter à l'inscription à une newsletter en promettant une offre promotionnelle est interdit

Il est interdit de conditionner l'obtention d'une offre commerciale à l'inscription à un formulaire, ou encore de collecter des données non nécessaires à la finalité pour laquelle un formulaire est prévu.

Vos destinataires doivent avoir explicitement autorisé la réception de vos emails (sauf emails transactionnels)

Tél. national : 01 83 64 64 04
Agence de Corrèze : 05 19 98 06 36
E-mail : contact@sociatex.com

TVA: FR47817840994

Tous les contacts de votre liste doivent avoir accepté de manière explicite de recevoir vos communications et vous devez être à tout moment en mesure d'en apporter la preuve. Cette permission doit être donnée via un système de double accord (double opt-in) qui décrit clairement le sujet de l'abonnement sur un formulaire en ligne ou hors ligne contenant une case à cocher. Cette case ne doit pas être cochée par défaut. Le système "*double opt-in*" permet de vérifier en 2 phases l'autorisation de réception d'un email et doit dans l'ordre :

1. Demander le consentement du contact sur un formulaire (en ligne ou papier)
2. Vérifier l'adresse email du contact en envoyant un email de vérification.

Vous devez vérifier périodiquement que votre liste de contacts est à jour

Si vous n'avez pas envoyer d'emails depuis un certain temps à votre liste, il vous faudra redemander l'accord à vos contacts. En effet, dans la plupart des cas, vos abonnés auront changé d'adresses e-mails et/ou ne se souviendront pas qu'ils vous avaient donné leur accord.

4. Quel contenu doit-il être présent dans mes e-mails ?

Tous les e-mails que vous envoyez via **GexMail** doivent contenir :

- un lien de désabonnement de votre liste (le plus simple possible et automatique). Une campagne ne peut pas être envoyée depuis **GexMail** si ce lien ne se trouve pas dans le contenu. Quand il est désabonné, un internaute ne doit plus recevoir d'e-mails.
- le nom et l'adresse de l'expéditeur.

5. Surveillance

Nous contrôlons tous les jours les activités de nos serveurs et des listes (taux d'erreurs, taux de spams, taux de désabonnement ...). Nous pouvons déterminer quel compte a causé des problèmes. Si nous découvrons que vous ne tenez pas compte de la permission de vos abonnés, nous vous alerterons sur les pratiques à avoir. En dernier lieu, nous pouvons considérer que vous faites un mauvais usage de notre plate-forme et donc suspendre voire clôturer définitivement votre compte.